



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2015

Date de convocation : 22/01/2015

Date d'affichage : 05/02/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

Løan deux mil quinze, le trente janvier, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard ó SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BRIOT Jean-Paul ó THISSE Jean-Claude

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET : **Modification contrat agent entretien**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014.

Il avait été proposé à Madame Marie-Paule WENK, une modification de son temps de travail depuis le 1^{er} septembre 2014. (11,50 heures/semaine)

A la demande du Centre de Gestion, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, de revoir le temps de travail de l'agent d'entretien, les heures effectuées au périscolaire devant être prises en charge par la commune de Sanry sur Nied.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de ramener le temps de travail de Madame WENK Marie-Paule à 9 heures semaine (9/35^e), à compter du 1^{er} février 2015 la commune de Sanry sur Nied prenant à sa charge les 2,50 heures restantes
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat correspondant.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 05/02/2015
Et publication le 05/02/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 30/01/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2015

Date de convocation : 22/01/2015

Date d'affichage : 05/02/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

Le 22 janvier 2015, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard ó SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BRIOT Jean-Paul ó THISSE Jean-Claude

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET : LOREAT/SATESE ó marché 2015/2018 ó plan de prévention sécurité

Afin d'apporter les meilleures garanties de qualité et de sécurité dans la réalisation des missions d'assistance, de contrôle et surveillance des ouvrages d'assainissement, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan de prévention sécurité proposé par LOREAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de plan de prévention sécurité proposé par LOREAT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 05/02/2015
Et publication le 05/02/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 30/01/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2015

Date de convocation : 22/01/2015

Date d'affichage : 05/02/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

Løan deux mil quinze, le trente janvier, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard ó SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BRIOT Jean-Paul ó THISSE Jean-Claude

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET : SEREP : contrat d'entretien postes assainissement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, la proposition de renouvellement du contrat d'entretien des
ouvrages d'assainissement émanant de la société SEREP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de contrat de la société SEREP pour un montant annuel de 1 300 ø HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 05/02/2015
Et publication le 05/02/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 30/01/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2015

Date de convocation : 22/01/2015

Date d'affichage : 05/02/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

Le 22 janvier 2015, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard & SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
BARBIER Sylvain & GROSSE Muriel & GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BRIOT Jean-Paul & THISSE Jean-Claude

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET : SIEAENFI & Modification des statuts

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la délibération, les nouveaux statuts et leurs annexes, concernant la modification et l'extension de compétences du SIEAENFI.

- Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes, d'Aménagement et d'Entretien de la Nied Française Inférieure (SIEAENFI) prise le 2 décembre 2014 à Rémyilly ;
- Vu l'exposé du Président concernant les projets de modification et d'extension de compétences du SIEAENFI ;
- Vu l'extension des compétences à l'ensemble du bassin versant ;

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal approuve la délibération du comité syndical portant sur les nouveaux statuts.

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 1 (BARBIER Sylvain)

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 05/02/2015
Et publication le 05/02/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 30/01/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2015

Date de convocation : 22/01/2015

Date d'affichage : 05/02/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

Le 22 janvier 2015, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard ó SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BRIOT Jean-Paul ó THISSE Jean-Claude

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET : CCPP ó Convention prestations de services 2015/2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de prestations de services relative aux travaux que la commune envisagerait de confier à la CCPP.
Cette convention n'oblige en rien à demander à la CCPP la réalisation des travaux, elle est utilisable en cas de nécessité, pour effectuer, sur demande, un dépannage sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes du Pays de Pange.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 05/02/2015
Et publication le 05/02/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 30/01/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2015

Date de convocation : 22/01/2015

Date d'affichage : 05/02/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

Le 22 janvier 2015, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard ó SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BRIOT Jean-Paul ó THISSE Jean-Claude

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET : Taxe assainissement

Monsieur le Maire présente la situation prévisionnelle du compte d'assainissement pour sa partie fonctionnement. Il s'avère que les recettes provenant de la taxe assainissement ne permettent pas d'équilibrer ce compte.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter la redevance assainissement à 1,50 ¤ par mètre cube d'eau consommé à partir du 1^{er} mars 2015. Cette redevance est destinée à couvrir les frais de fonctionnement du système d'épuration.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 05/02/2015
Et publication le 05/02/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 30/01/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2015

Date de convocation : 22/01/2015

Date d'affichage : 05/02/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le trente janvier, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard ó SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BRIOT Jean-Paul ó THISSE Jean-Claude

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET : Investissements ó restes à réaliser 2014

-Vu la loi N° 88-13 du 5 janvier 1988, qui prévoit dans son article 15 du titre III que « dans l'attente de l'adoption du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ;
-Vu que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à mandater les factures suivantes :

- Facture Dekra d'un montant de 86,40 ¤ TTC
- Facture Cerisey d'un montant de 2173,32 ¤ TTC
-

Dit que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2015.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 05/02/2015
Et publication le 05/02/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 30/01/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »